

VŒU

Classement en ZEP du groupe scolaire Mirabeau

LE CONSEIL,

sur la proposition des groupes de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
(par 37 voix pour et 4 abstentions)

Considérant que la majorité des élèves du nouveau groupe scolaire Mirabeau est issue d'un secteur classé en ZEP,

Considérant que le développement de la ville d'Ivry-sur-Seine, son évolution démographique, implique la réalisation d'équipements publics de qualité avec les moyens humains, matériels et pédagogiques correspondants.

Considérant que l'enfance, l'éducation, l'accès de tous aux savoirs et à la culture sont des priorités municipales, la ville d'Ivry-sur-seine, à travers une réalisation de haute qualité architecturale et environnementale, a créé les conditions permettant de favoriser la réussite de tous les enfants.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-seine demande le classement « Education prioritaire » du nouveau groupe scolaire Mirabeau pour son ouverture en Septembre 2007 et le gel des mesures de la carte scolaire lors du comité technique paritaire (CTP) du 12 février.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-seine demande l'ouverture d'une table ronde entre les parents, les enseignants, la Ville et l'Inspection Académique.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 FEVRIER 2007